

Anael Finance WS Modification autres zones

Version V4R6

Documentation fonctionnelle

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication Version : Anael Finance WS V4R6

Auteur : Claudie Enez

Date de publication : 8 août 2022

Table des matières

À propos de	e ce manuel	5
Public co	oncerné	5
Périmètr	e du document	6
Pré-requ	ils	6
Organisa	ation	6
Sigles		7
Docume	nts liés	7
Historiqu	ue du document	7
Contacte	er Infor	7
Chapitre 1	Principe général	9
Chapitre 2	Modification des autres zones	11
Consulta	ation des tiers	11
Contrôle	des zones	12
Consulta	ation des comptes généraux	21
Recherc	he des écritures	22
Chapitre 3	Description de FMMODIFZONE	24
Descript	ion détaillée de la table	24
Chapitre 4	Verrouillage des enregistrements	27
Principe		27
Chapitre 5	Gestion des droits	29
Droits su	ır les établissements	29
Droits su	ır les comptes généraux	29

À propos de ce manuel

Ce document pour objectif de décrire le principe de la « **Modification des autres zones** » sur les mouvements de comptabilité générale ou auxiliaire de FINANCE WS.

Le bouton « Modification » (Onglet « Résultat société ») de la consultation des tiers, la consultation des comptes généraux et recherche des écritures permet de procéder à des modifications de zones sur les enregistrements comptables, sous certaines conditions.

Certaines zones sont **tracées** dans la table de traçabilité référencée **FMMODIFZONE**. Cette table mémorise la valeur d'origine, et la valeur modifiée, la date de mise à jour ainsi que le profil utilisateur qui a procédé à la mise à jour de l'enregistrement. Les zones analytiques ne sont pas concernées par ce traitement.

Ce traitement ne génère aucune écriture dans **FMBROUILLARD**. Seuls certains cumuls peuvent être remis à jour le cas échéant, lors de la validation de l'enregistrement.

Public concerné

Comptables et utilisateurs d'Anael Finance WS

Périmètre du document

Pré-requis

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description	

Sigles

Sigle	Signification

Documents liés

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	22 janvier 2018	Claudie ENEZ	V4R6 : Création de document
1.1	15 mars 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Interdiction possible de modifier une « Date Echéance » par un profil utilisateur.
			Application du nouveau modèle word

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Principe général

Ce document présente le périmètre fonctionnel de la « **Modification des autres zones** » sur les mouvements de comptabilité générale ou auxiliaire.

Cette fonctionnalité permet d'effectuer des modifications de zones sur les enregistrements après leur comptabilisation dans les tables de mouvements historiques. La modification de certaines zones sur les mouvements de comptabilité générale ou auxiliaire concerne uniquement les zones qui ne font pas partie de la clé de l'enregistrement.

Cette fonctionnalité est accessible par le bouton « Modification » dans l'onglet « Résultat société » des traitements suivants :

- Consultation des comptes généraux
- Consultation des tiers
- Recherches des écritures

La modification des autres zones ne permet pas de modifier :

- Les écritures lettrées/soldées : le bouton « Modification » est grisé dans ce cas.
- Et les zones analytiques des pièces comptables.

Ce traitement ne génère aucune écriture dans **FMBROUILLARD**. Seuls certains cumuls (référencés ci après) sont remis à jour lors de la validation de l'enregistrement.

La modification de certaines zones engendre la traçabilité de la valeur d'origine, la valeur modifiée ainsi que l'utilisateur et la date de mise à jour de la zone dans la table **FMMODIFZONE.** Voir « Description FMMODIFZONE »

Type d'écriture

La modification des autres zones concerne les écritures comptables (Type C), ou les écritures extracomptables (Type E).

Extraction des mouvements

Pour les mouvements de comptabilité générale, la consultation des comptes généraux et la recherche des écritures extraient les mouvements dans FMHISTORGENE.

Pour les mouvements de comptabilité auxiliaire, la consultation des tiers et la recherche des écritures extraient les mouvements de FMHISTORAUXI.

Impact sur les tables cumuls :

Dès que la zone « Flux » est modifiée sur un enregistrement, la table cumuls des flux comptables FMCUMFLUX ou la table des cumuls flux extracomptables FMCUMFLUXEXTRA (selon la sélection) est mise à jour automatiquement.

Tables mises à jour par ce traitement :

Lors de la validation de l'enregistrement, la modification des autres zones impacte les tables suivantes, en fonction du mouvement traité :

- FMJOR (Tous les mouvements)
- FMHISTORGENE (Comptabilité générale)
- FMHISTORAUXI (Comptabilité auxiliaire)
- FMMODIFZONE (Traçabilité des zones)

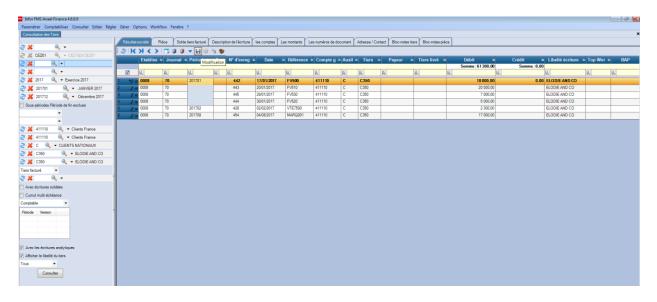
Et éventuellement :

- FMCUMFLUX (Cumuls sur flux comptables)
- o FMCUMFLUXEXTRA (Cumuls sur flux extracomptables)

Chapitre 2 Modification des autres zones

Consultation des tiers

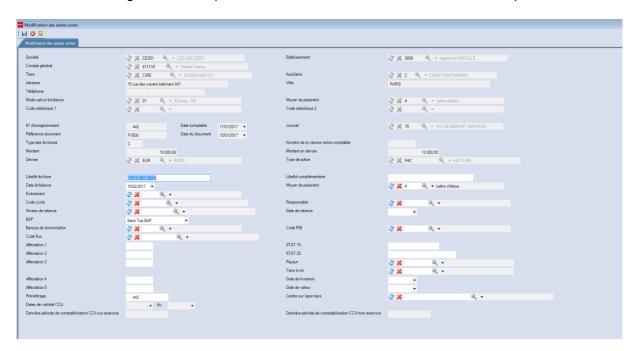
Pour accéder à l'écran de « Modification des autres zones » en consultation des tiers, sélectionner un enregistrement dans le tableur, puis le bouton « Modification » dans l'onglet « Résultat société ».



Ce bouton permet d'afficher le détail de l'enregistrement sélectionné. L'écran de « Modification des autres zones » est décomposé en 3 parties :

- Données relatives au compte de tiers
- o Détail des zones Entête de l'enregistrement, non modifiables.
- o Zones modifiables sur l'enregistrement sélectionné.

Le détail de l'enregistrement se présente comme suit sur un mouvement de comptabilité auxiliaire :



Contrôle des zones

Libellé de l'écriture :

Le libellé d'écriture d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est obligatoire. Elle est déclarée sur 25 caractères alphanumériques. La valeur de cette zone est libre. Si elle est validée à blanc, le libellé de l'écriture est alimenté par le libellé court du compte général en provenance de la table des comptes généraux. Le libellé de l'écriture est mis à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Libellé complémentaire :

Le libellé complémentaire d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est facultative. Cette zone est déclarée sur 25 caractères alphanumériques. La valeur de cette zone est libre. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Date d'échéance:

La date d'échéance d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. L'affichage de cette zone est conditionné. Si la date d'échéance n'est pas renseignée sur l'enregistrement, alors cette zone est facultative en modification des autres zones. La date d'échéance est déprotégée et obligatoire si :

- le journal est de type « Achat (A)» ou « Vente (V) »
- le tiers est renseigné, et que le compte auxiliarisé a une racine du compte général identique à celle définie dans la « classe de comptes 4 » de la société,

Cette date d'échéance est modifiable sur :

- les écritures qui ont un cycle de validation, mais qui n'ont pas encore été envoyées dans le workflow des BAP (CTOPWF non renseigné).
- les écritures retournées acceptées du workflow des BAP (CTOPWF = A).
- les écritures retournées refusées du workflow des BAP (CTOPWF = R).
- les écritures qui sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle analytique (Zone CTOPWF = Y).
- les écritures qui sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle sans analytique (Zone CTOPWF = E).

Dans les autres cas, la date d'échéance est déprotégée et facultative. Elle est déclarée en format date, et doit être valide.

Toutefois, la modification de la date d'échéance peut désormais être « interdite » sur des pièces comptabilisées sur une liste de journaux associée à un profil utilisateur.

En effet, en maintenance des Utilisateurs, la zone « Interdiction de modifier la date d'échéance » permet de définir sur la liste de tous les journaux sur lesquels s'applique l'interdiction de modification de la date d'échéance.

- Si la pièce est comptabilisée sur un des journaux concernés, alors la date d'échéance est automatiquement protégée, et donc non modifiable par ce profil utilisateur en « Modification des autres zones ». La valeur d'origine de la date d'échéance est tout de même affichée.
- Sinon, la date d'échéance peut être modifiée si besoin selon les conditions définies précédemment. La date d'échéance d'origine est pré-chargée.

La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques, ainsi que dans la table de traçabilité FMMODIFZONE.

Moyen de paiement:

Le moyen de paiement d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Il est déclaré sur 2 caractères alphanumériques. Le moyen de paiement est déprotégé si :

le compte général est auxiliarisé sur la ligne

Le moyen de paiement est modifiable sur :

- les écritures qui ont un cycle de validation, mais qui n'ont pas encore été envoyées dans le workflow des BAP (CTOPWF non renseigné).
- les écritures retournées acceptées du workflow des BAP (CTOPWF = A).
- les écritures retournées refusées du workflow des BAP (CTOPWF = R).
- les écritures qui sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle analytique (Zone CTOPWF = Y).
- les écritures qui sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle sans analytique (Zone CTOPWF = E).

Dans les autres cas, le moyen de paiement est déprotégé et facultatif. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des moyens de paiement.

Si le moyen de paiement a une caractéristique « 7 » (virement SEPA), alors la devise du mouvement doit être impérativement en EURO. Un moyen de paiement SEPA est interdit sur une autre devise que l'EURO. Un message bloquant est affiché dans ce cas : « Virements SEPA autorisés uniquement sur une pièce en EURO ».

La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques, ainsi que dans la table de traçabilité FMMODIFZONE.

Evénement:

Le code événement d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 2 caractères alphanumériques. L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est déprotégée si :

• Un compte est auxiliarisé sur la ligne

Le code événement est modifiable sur :

- les écritures qui ont un cycle de validation, mais qui n'ont pas encore été envoyées dans le workflow des BAP (CTOPWF non renseigné).
- les écritures retournées acceptées du workflow des BAP (CTOPWF = A).
- les écritures retournées refusées du workflow des BAP (CTOPWF = R).
- les écritures qui sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle analytique (Zone CTOPWF = Y).
- les écritures qui sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle sans analytique (Zone CTOPWF = E).

Dans les autres cas, cette zone est protégée. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des événements.

La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques, ainsi que dans la table de traçabilité FMMODIFZONE.

Cycle de validation :

Le cycle de validation d'origine est pré-chargé. Cette zone est déclarée sur 10 caractères alphanumériques. L'affichage du cycle de validation est conditionné.

Le cycle de validation est protégé si :

- les écritures sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle analytique (Zone CTOPWF = Y).
- les écritures sont en cours de validation dans le workflow des BAP, avec un cycle sans analytique (Zone CTOPWF = E).

Le cycle de validation est déprotégé si :

- le journal est de type « Achat (A)» ou « Vente (V) »
- un tiers est mouvementé sur la ligne (ayant un compte auxiliarisé)
- les écritures ont un cycle de validation et n'ont pas encore été envoyées dans le workflow (CTOPWF non renseigné). Si le cycle de validation est remis à blanc, un message de confirmation est affiché dans ce cas.

Le cycle de validation est facultatif. Dans les autres types de journaux, le cycle de validation est protégé. Si la valeur est renseignée, le cycle de validation doit exister dans la table des cycles de validation et doit être associé à la nature **BONAPAYER** (cycle sans analytique) **ou BONAPAYER2** (cycle analytique).

Si les factures d'achat ayant un cycle de validation, et non encore envoyées dans le workflow des BAP (CTOPWF = blanc), il est possible de remettre à blanc le code cycle. Un message de confirmation s'affiche comme suit : « Remise à blanc du code cycle. Voulez-vous confirmer ? O/N « .

La valeur est mise à jour sur toutes les lignes de la pièce comptable dans les tables de mouvements historiques.

Responsable:

Le code responsable d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est déclarée sur 3 caractères alphanumériques. Cette zone peut concerner tous les types de journaux. Cette zone est facultative. Si la valeur est renseignée, le responsable doit exister dans la table des responsables. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Niveau de relance :

Le niveau de relance d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est facultative. Les valeurs autorisées vont de 1 à 9. Cette zone est déprotégée uniquement si le compte général est auxiliarisé sur la ligne, sinon la zone est protégée et non renseignée. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Date de relance :

La date de relance d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Cette zone est déprotégée uniquement si le compte général est auxiliarisé sur la ligne, sinon la zone est protégée et non renseignée. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Bon à payer :

Le top « Bon à payer » est pré-chargé. Il est modifiable. L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est déprotégée si :

- le journal est de type « Achat (A)» ou « Vente (V) »
- un tiers est mouvementé sur la ligne (ayant un compte auxiliarisé)
- les écritures ont un cycle de validation et n'ont pas encore été envoyées dans le workflow des BAP (CTOPWF non renseigné). Si le cycle de validation est remis à blanc, un message de confirmation est affiché dans ce cas.

Cette zone est protégée si :

 les écritures ont un cycle de validation et ont déjà été envoyées dans le workflow des BAP (CTOPWF renseigné par E pour un cycle non analytique, et Y pour un cycle analytique).

Dans les autres cas, le bon à payer est grisé et non renseigné.

Les différentes valeurs du bon à payer sont les suivantes :

- **O** = Bonnes à payer
- A = Pièces en attente de validation
- o N = Bloquées
- o '' = sans top BAP

La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Flux:

Le code flux d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est déprotégée et obligatoire, si le compte général est soumis à flux dans la table des comptes généraux, sinon cette zone est protégée. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables des mouvements historiques, ainsi que dans la table de traçabilité FMMODIFZONE.

Important: Recalcul automatique des cumuls sur les flux

Si le flux a été modifié sur une ligne, les cumuls des flux sont automatiquement recalculés. Si le flux concerne une écriture comptable (Type C), alors la table FMCUMUL est remise à jour. Si le flux concerne une écriture extracomptable (Type E), alors la table FMCUMULEXTRA est remise à jour.

Banque domiciliation:

La banque domiciliation d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 3 caractères alphanumériques. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des banques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Rib tiers:

Le RIB tiers d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est facultative. Le RIB tiers est déprotégé uniquement si le tiers est renseigné sur la ligne, sinon le RIB tiers est protégé et non renseigné. Cette zone est déclarée sur 2 caractères alphanumériques. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des RIB tiers. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Zone affectation:

La zone Affectation d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 8 caractères alphanumériques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Zone affectation 2:

La zone Affectation 2 d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 8 caractères alphanumériques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Zone affectation 3:

La zone Affectation 3 d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 8 caractères alphanumériques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Zone affectation 4:

La zone Affectation 4 d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 8 caractères alphanumériques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Zone affectation 5:

La zone Affectation 5 d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 8 caractères alphanumériques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Zone statistique 15:

La zone Statistique 15 d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 15 caractères alphanumériques. La valeur de cette zone est libre. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Zone statistique 20:

La zone Statistique 20 d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée sur 20 caractères alphanumériques. La valeur de cette zone est libre. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Payeur:

Le tiers payeur d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est déclarée sur 8 caractères alphanumériques. Le tiers payeur est déprotégé uniquement si le tiers facturé est renseigné sur la ligne, sinon la zone est protégée et non renseignée. Si le tiers payeur est renseigné, il doit exister dans la table des tiers. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Si le tiers payeur est modifié sur l'enregistrement, et si :

- Si la zone « Analyse client sur tiers payeur » est cochée dans la fiche société
- L'écriture est de type comptable dans FMHISTORAUXI

alors la mise à jour des autres zones affiche le message suivant :

 « Vous allez modifier cet enregistrement. Le tiers payeur ayant été modifié, il est nécessaire de lancer le recalcul des balances comptables sur tiers payeurs. Voulez-vous continuer? O/N ».

En effet, le recalcul des cumuls « comptables » (dans FMCUMUL) sur tiers payeurs (Code P) n'est pas relancé automatiquement après la modification du tiers payeur sur l'enregistrement, car le recalcul des balances sur tiers payeurs ne peut pas être lancé en cours d'exploitation. Le recalcul des balances sur payeurs (et/ou sur facturés) doit être lancé en mode exclusif, c'est-à-dire quand la validation du brouillard est arrêtée, et que les comptables en travaillent pas.

Attention, ce message n'est pas affiché si la zone « Analyse client sur tiers payeur » n'est pas cochée dans la fiche société.

Pour rappel, les cumuls extracomptables sur tiers payeurs (Code P) ne sont jamais alimentés dans FMCUMULEXTRA par la validation du brouillard.

Tiers livré:

Le tiers livré d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est déclarée sur 8 caractères alphanumériques. Le tiers livré est déprotégé uniquement si le tiers facturé est renseigné sur la ligne, sinon la zone est protégée et non renseignée, et si la ligne de guide détail a la zone « Tiers livré » cochée. Si le tiers livré est renseigné, il doit exister dans la table des tiers. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Date de livraison:

La date de livraison d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée en format date. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Date de valeur :

La date de valeur d'origine est pré-chargée. Elle est modifiable. Cette zone est facultative. Elle est déclarée en format date. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Pré-lettrage :

Le pré-lettrage d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est déclarée sur 10 caractères alphanumériques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Date de validité début et fin CCA

Les zones « Dates de validité CCA » début et fin sont accessibles et modifiables sous certaines conditions.

- Les zones « Dates de validité CCA » ne sont pas modifiables si le compte général de la ligne n'est pas de type CCA. La date de validité est interdite sur la ligne. Les zones sont alors protégées et non renseignées.
- Les zones « Dates de validité CCA » sont modifiables si le compte général de la ligne est de type CCA. Les dates de validité des CCA d'origine sont pré-chargées. Deux cas de figure se présentent :
- a) si la date de validité est déclarée obligatoire sur le compte général dans le plan comptable, alors la date de début et la date de fin de validité CCA doivent être renseignées sur la ligne. La date de fin de validité doit être postérieure strictement à la date de début de validité. La durée de validité doit être valide.
- b) si la date de validité est déclarée facultative sur le compte général dans le plan comptable, deux cas de figure se présentent :
 - Si l'amplitude de dates est déjà renseignée sur la ligne de comptabilité générale, elle est préchargée par défaut. La date de fin de validité doit être strictement supérieure à la date de début de validité. La durée de validité doit être valide.
 - Si l'amplitude de dates n'est pas renseignée sur la ligne de comptabilité générale : alors de la validation de l'enregistrement, la date de début de validité et la date de fin de validité sont forcées par l'amplitude de dates de la période de comptabilisation de l'écriture. La date de début de validité CCA est alimentée par le premier jour de la période de comptabilisation de l'écriture. La date de fin de validité CCA est alimentée par le dernier jour de la période de comptabilisation de l'écriture. La date de fin de validité doit être strictement supérieure à la date de fin de validité. La durée de validité doit être valide.

Modification éventuelle de la date de validité CCA :

En cas de modification, si la « dernière période de comptabilisation CCA sur exercice » est renseignée sur la ligne, la date de fin de validité doit être postérieure à cette période.

Dernière période de comptabilisation CCA sur exercice Dernière période de comptabilisation CCA hors exercice

Les dernières périodes de comptabilisation CCA sur exercice ou hors exercice sont pré-chargées. Ces deux zones ne sont pas modifiables.

Rappel : si la « dernière période de comptabilisation CCA sur exercice » est renseignée sur la ligne, et que la date de CCA est modifiée par l'utilisateur, les principes sont les suivants : la date de fin de validité doit être postérieure strictement à la dernière période de comptabilisation CCA sur exercice. Les modifications seront prises en compte automatiquement lors du prochain traitement des CCA.

Centre sur ligne tiers :

Le centre sur ligne tiers d'origine est pré-chargé. Il est modifiable. Cette zone est déclarée sur 20 caractères alphanumériques. Elle est déprotégée uniquement si :

- le tiers facturé est renseigné sur la ligne,
- et si le compte général auxiliarisé a une racine identique à celle définie dans la « classe de comptes 4 » de la société,

Dans les autres cas, la zone est protégée et non renseignée.

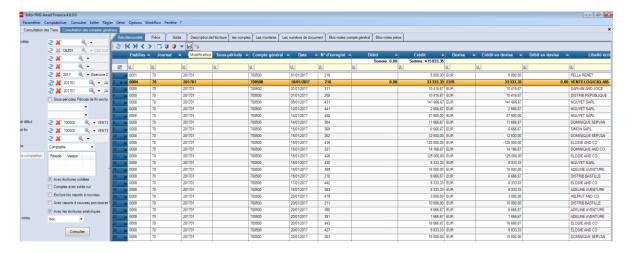
Rappelons qu'un seul type de centre d'imputation peut avoir la zone « Type de CI sur ligne de tiers » cochée. Lors de la recherche des centres d'imputations, le traitement affiche uniquement les centres qui sont autorisé sur la ligne de tiers.

Si aucun type de centre n'a la zone CTYPESURTIERS = 1, alors tous les centres doivent être affichés dans la pigliste des « centres sur ligne tiers » quel que soit leur type de CI.

Si le « centre sur ligne tiers » est renseigné sur la ligne, il doit exister dans la table des centres d'imputations analytiques. La valeur est mise à jour sur l'enregistrement dans les tables de mouvements historiques.

Consultation des comptes généraux

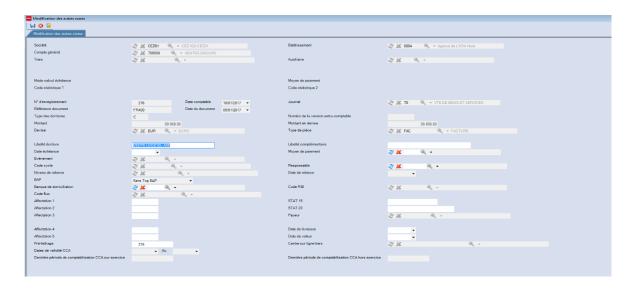
Pour accéder à l'écran de « Modification des autres zones » en consultation des comptes généraux, sélectionner un enregistrement dans le tableur, puis le bouton « Modification » dans l'onglet « Résultat société ».



Ce bouton permet d'afficher le détail de l'enregistrement sélectionné : L'écran de « Modification des autres zones » est décomposé en 3 parties :

- Données relatives au compte général
- o Détail des zones Entête de l'enregistrement, non modifiables.
- Zones modifiables sur l'enregistrement sélectionné. La modification des zones repose sur le même principe qu'en consultation tiers.

Le détail de l'enregistrement se présente comme suit sur un mouvement de comptabilité générale :



Recherche des écritures

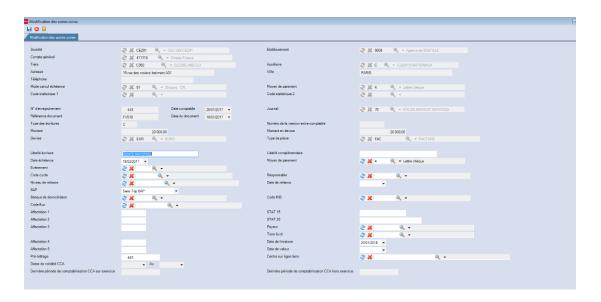
Pour accéder à l'écran de « Modification des autres zones » en « Recherche des écritures », sélectionner un enregistrement dans le tableur, puis le bouton « Modification » dans l'onglet « Résultat société ».



Ce bouton permet d'afficher le détail de l'enregistrement sélectionné : L'écran de « Modification des autres zones » est décomposé en 3 parties :

- Données relatives au compte général ou au tiers (selon la sélection)
- Détail des zones Entête de l'enregistrement, non modifiables.
- modifiables l'enregistrement sélectionné. sur modification des zones repose sur le même principe qu'en consultation tiers.

Le détail de l'enregistrement varie selon que la sélection du compte (CG ou tiers) :



Chapitre 3 Description de FMMODIFZONE

Description détaillée de la table

La table de traçabilité de « Modification des autres zones » référencée **FMMODIFZONE** est alimentée dès qu'une zone de l'enregistrement est modifiée, et que cette zone existe dans la table FMMODIFZONE.

La « Modification des autres zones » trace les zones référencées ci-dessous en alimentant la valeur d'origine (c'est-à-dire avant modification), la valeur modifiée, la date de modification, et l'utilisateur qui a procédé à la mise à jour.

Les zones tracées par enregistrement (TNUMINT) puis par séquence (DNOSEQ) sont les suivantes :

- Date d'échéance,
- Moyen de paiement,
- Flux,
- Evénement
- Cycle de validation,
- Responsable,
- Niveau de relance,
- Date de relance,
- BAP,
- Banque de domiciliation,
- RIB tiers,
- Tiers payeur,
- Tiers livré.

Si plusieurs modifications ont lieu sur le même enregistrement (ayant la même séquence TNUMINT/DNOSEQ), le traitement créé autant d'enregistrements que de modifications effectuées sur l'enregistrement.

Si l'enregistrement contient un compte de tiers (et donc un CG auxiliarisé), et que les zones « tracées » sont modifiées, alors les tables de mouvements historiques **FMHISTORAUXI**, **FMJOR**, **et FMMODIFZONE** sont automatiquement mises à jour.

Si l'enregistrement contient un compte général simple, et que les zones « tracées » sont modifiées, alors les tables de mouvements historiques FMHISTORGENE, FMJOR, et FMMODIFZONE sont automatiquement mises à jour.

La structure de FMMODIFZONE se présente comme suit :

Zones	Libellés
TSTE	Société
TETAB	Etablissement
TEXER	Code exercice
TPERIODE	Période
CPERIODE	Sous-période
TNUMINT	N° interne unique
TCPTG	Compte général
CTYPTIERS	Auxiliaire
TTIERS	Tiers
TDOCU	N° enregistrement
DATC	Date comptable
DATECHO	Date échéance origine
DATECHM	Date échéance modifiée
TMOYPAIO	Moyen de paiement origine
TMOYPAIM	Moyen de paiement modifié
TFLUXO	Code flux origine
TFLUXM	Code flux modifié
TEVENTO	Code évènement origine
TEVENTM	Code évènement modifié
TCYCLEO	Cycle de validation origine
TCYCLEM	Cycle de validation modifié
TRESPO	Code responsable origine
TRESPM	Code responsable modifié
CNIVRELO	Niveau relance origine
CNIVRELM	Niveau relance modifié
DATRELO	Date relance origine
DATRELM	Date relance modifiée
ТВАРО	Top BAP origine

ТВАРМ	Top BAP modifié
TBQDOMO	Banque de domiciliation origine
TBQDOMM	Banque de domiciliation modifiée
TRIBO	RIB tiers origine
TRIBM	RIB tiers modifié
TTIERS20	Tiers 2 origine
TTIERS2M	Tiers 2 modifié
TTIELIVO	Tiers livré origine
TTIELIVM	Tiers livré modifié
DNOSEQ	N° séquence de comptabilité générale
TTIECENTO	Centre origine sur ligne de tiers
TTIECENTM	Centre modifié sur ligne de tiers
TUSERCRE	User de création
DATCRE	Date de création
TUSERMAJ	User de mise à jour
DATMAJ	Date de mise à jour

Chapitre 4 Verrouillage des enregistrements

Principe

Les traitements qui mettent à jour les enregistrements dans les tables de mouvements historiques sont les suivants :

- Le lettrage en saisie des écritures
- Le lettrage manuel des tiers
- Le lettrage manuel des comptes généraux
- Le lettrage automatique
- La modification des autres zones (en consultation des tiers, des comptes généraux, et recherche des écritures)
- Le pointage des comptes
- Les chaines tiers (règlements automatiques et relevés, ...)

Lors de la modification des enregistrements dans la base de données, un certain nombre de contrôles préalables sont effectués par les traitements pour autoriser ou non les mises à jour des zones sélectionnées.

Pointage des comptes

Lors du pointage des comptes, des contrôles sont effectués sur les comptes généraux ou les CG/tiers comme suit. Le pointage :

- contrôle si le compte général ou le CG/tiers n'est pas déjà tenu par un autre traitement dans la gestion des verrous (Exemple : Lettrage des comptes CG ou tiers en cours). Si toutes les conditions sont réunies, alors le pointage des comptes généraux ou CG/tiers affiche toutes les lignes correspondant à la sélection dans le tableur.
- verrouille le compte général ou compte/tiers le temps du pointage afin d'éviter toute mise à jour intempestive du compte par un autre utilisateur.
- puis déverrouille le compte général ou CG/tiers lorsque le pointage est terminé.

Lettrage manuel des comptes généraux ou CG/tiers

Lors du lettrage des comptes, des contrôles sont effectués sur les comptes généraux ou les CG/tiers comme suit. Le lettrage :

- contrôle si le compte général ou le CG/tiers n'est pas déjà tenu par un autre traitement dans la gestion des verrous (Exemple : Pointage des comptes CG ou tiers en cours). Si toutes les conditions sont réunies, alors le lettrage manuel des comptes généraux ou CG/tiers affiche toutes les lignes correspondant à la sélection dans le tableur.
- verrouille le compte général ou compte/tiers le temps du lettrage afin d'éviter toute mise à jour intempestive du compte par un autre utilisateur.
- Autorise la sélection d'une ou plusieurs lignes ligne si celle-ci ne sont pas tenues ou verrouillées dans FMJOR
- puis déverrouille le compte général ou CG/tiers lorsque le lettrage est terminé.

La modification des lignes (en consultation des tiers, en consultation des comptes généraux ou en Recherche des écritures)

Rappelons que la "Modification des autres zones" est toujours effectuée sur un enregistrement individuel et non pas sur un ensemble d'enregistrements.

Lors de la "Modification des autres zones" sur les lignes des comptes, les contrôles sur les enregistrements comptables repose sur les principes suivants:

- Si l'enregistrement est verrouillé c'est à dire déjà tenu par un autre traitement, le bouton "Modification" n'est pas accessible en consultation des tiers, en consultation des comptes généraux et recherche des écritures.
- Si l'enregistrement est lettré/soldé, le bouton "Modification" n'est pas accessible en consultation des tiers, en consultation des comptes généraux et recherche des écriture
- La "Modification des autres zones" verrouille l'enregistrement le temps de la mise à jour des zones afin d'éviter toute mise à jour intempestive de l'enregistrement sélectionné par un autre utilisateur.
- puis déverrouille l'enregistrements lorsque la "Modification des autres zones" est terminée.

Chapitre 5 Gestion des droits

Droits sur les établissements

Si les droits sont activés sur les établissements dans la fiche société, et si le profil utilisateur n'est pas associé à un rôle de type « Admin », alors la mise à jour de l'enregistrement n'est autorisé que si les droits en consultation et en écriture sont autorisés sur le ou les établissements de la pièce comptable.

Ce contrôle est activé en consultation des tiers, en consultation des comptes généraux et en recherche des écritures.

Droits sur les comptes généraux

Si les droits sont activés sur les comptes généraux dans la fiche société, et si le profil utilisateur n'est pas associé à un rôle de type « Admin », alors la mise à jour de l'enregistrement n'est autorisée que si les droits en consultation et en écriture sont autorisés sur les comptes généraux de la pièce comptable.

Ce contrôle est activé en consultation des tiers, en consultation des comptes généraux et en recherche des écritures.

===